



Ecole de Musique et Danse du Suet

Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

Où nous trouver sur le Web ?

<http://cri-suet.fr>

ecole musique danse Suet



ecolesuet



CHANTEPIE

Siège administratif

Le Manoir

27 avenue André Bonnin

Tel : 02.99.41.46.77

Une question sur la facturation ?

secretariat.direction@cri-suet.fr

VERN-SUR-SEICHE

Espace Culturel Le Volume

3 rue Rabelais

Tel : 02.23.27.03.61

Une question sur la scolarité ?

stephanie.gauthier@cri-suet.fr

REINSCRIPTION EVEILS/INITIATION 2023/2024

Pour le vendredi 16 juin 2023

Au-delà les réinscriptions seront traitées en fonction des places disponibles

Fermeture des secrétariats le vendredi 7 juillet au soir. Réouverture le mercredi 30 août 2023.

- **Formulaire en ligne sur votre espace Extranet**  <https://monespace.duonet.fr/fr/login?key=vmh57Uj%2Fa1s%3D>

Pièces à fournir sur votre espace Extranet (Documents/Envoyer) :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB **dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires**

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

Modalités page 2

Calendrier de l'année 2023-2024

Reprise des cours à partir du lundi 11 septembre 2023

Toussaint : du samedi 21/10/2023 après les cours au lundi 06/11/2023

Noël : du samedi 23/12/2023 après les cours au lundi 08/01/2024

Hiver : du samedi 24/02/2024 après les cours au lundi 11/03/2024

Printemps : du samedi 20/04/2024 après les cours au 06/05/2024

Ascension : du mercredi 07/05/2024 après les cours au 13/05/2024

Fin des cours : samedi 6 juillet 2024 après les cours

LES HORAIRES

Nouveauté 2023

Sur la commune de Chantepie : Passerelle possible avec l'ALSH : si votre enfant va à l'ALSH, vous pouvez tout de même l'inscrire au cours d'éveil !

Un pedibus sera organisé par la Mairie et le Suet entre les sites de l'ALSH et le Suet.

Attention : les horaires sont en fonction du site d'ALSH de votre enfant

- Mercredi 9h30 - 10h15 : enfants de l'ALSH des Landes
- Mercredi 10h30 - 11h15 : enfants de l'ALSH de l'Atrium et des Deux Ruisseaux

<i>Sous réserve de modification</i>	Chantepie MS et GS double niveau	Vern-sur-Seiche
Eveil - MS	mercredi 9h30-10h15	samedi 9h30-10h15
	mercredi 10h30-11h15	
Eveil - GS	mercredi 9h30-10h15	samedi 10h15-11h
	mercredi 10h30-11h15	
Initiation Danse - CP	mercredi 11h15-12h15	samedi 11h-12h
Initiation Musique - CP	mardi 17h-18h	mercredi 14h30-15h30

LES TENUES EVEIL ET DANSE

Eveil	- tenue de sport, souple
Initiation Danse - CP	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix

LES TARIFS (Comité Syndical du 23 mars 2023)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir via votre espace extranet l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2023. La tranche renseignée sera la même pour toute l'année 2023/2024.

Tarifs 2023-2024	Frais de dossier par élève Facturation en septembre 2023						30 €	Hors Syndicat
	Syndicat (Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche)							
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F		
	≥ 1201	1051-1201 5%	901-1050 15%	801-900 25%	701-800 40%	< 700 55%		
EVEIL MS-GS	213 €	202 €	181 €	160 €	128 €	117 €	305 €	
INITIATION MUSIQUE - CP	218 €	207 €	185 €	163 €	131 €	98 €	318 €	
INITIATION DANSE - CP	218 €	207 €	185 €	163 €	131 €	98 €	318 €	

Autres déductions :

- ▶ Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- ▶ Comités d'entreprise : Vous êtes peut-être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le **1er octobre 2023** par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (Article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeure :

- ▶ Déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ Incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.